

La France de Marine Le Pen : affaiblie, isolée, divisée



Par **Andréa Forseti***, **Antoine Hardy** et **Marc-Olivier Padis**

Le 30 mars 2017

Marine Le Pen rassemble les aspirations de nombreux électeurs, comme le manifeste sa solidité dans les intentions de vote. Mieux connaître et mieux analyser son programme, c'est donc contribuer à répondre au problème politique que pose son enracinement continu dans la vie politique nationale. Son slogan de campagne annonce une France apaisée mais ses mesures promettent une France affaiblie, isolée et divisée.

Une France affaiblie. Si la liste des dépenses qu'elle compte engager est longue, parfois imprécise, celle des économies demeure vague et floue. Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses est manifeste et traduit un programme économique aventureux. Cette irresponsabilité menace avant tout ceux qui sont les plus fragiles, les chômeurs, les travailleurs précaires ou les petits épargnants.

Une France isolée. La sortie de la France du cadre européen dans son ensemble, et la potentielle remise en cause de la totalité de ses engagements internationaux, conduirait notre pays à perdre toute influence, à un moment de son histoire où les menaces, climatiques comme sécuritaires, ne s'arrêtent pas à nos frontières et nécessitent au contraire de négocier et interagir avec nos partenaires en étant un acteur crédible et fiable.

Une France divisée. Malgré une rénovation de façade, le programme renoue avec le grand bazar identitaire de l'extrême droite, avec au cœur de sa démonstration la priorité nationale et la déclinaison, sous plusieurs registres, de la menace que les étrangers feraient peser sur notre pays. L'ordre promis, vanté et proclamé, est en réalité une désorganisation annoncée de la justice. Il est la marque d'une conception inquiétante de l'Etat de droit, et d'un amateurisme dans la réponse opérationnelle au terrorisme.

* André Forseti est un pseudonyme.

INTRODUCTION

Que propose le Front national ? La question prend une urgence nouvelle à quelques semaines de l'élection présidentielle et alors qu'un tiers des Français se déclarent en accord avec ses idées. La possible présence de Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle indiquée par de nombreux sondages renforce le potentiel de dissémination de ses idées à travers le champ politique. Mieux connaître et mieux analyser le programme du Front national (FN), c'est donc répondre au problème politique posé par son enracinement continu dans la vie politique nationale en faisant le choix d'une critique sur le fond¹.

Les « 144 engagements présidentiels » de Marine Le Pen sont répartis en 7 sections (une France « libre », « sûre », « prospère », « juste », « fière », « puissante » et « durable »). Deux grands axes sous-tendent ces propositions. Le premier concerne « la révolution de la proximité » : à des pouvoirs jugés distants et incontrôlables, à des territoires supposés abandonnés par la puissance publique, à des emplois toujours promis mais jamais obtenus, elle répond par une volonté de proximité. Le second axe est celui du clivage qui opposerait, dans son vocabulaire, les « mondialistes », partisans de l'ouverture des frontières, de l'immigration incontrôlée, du libre-échange sans limite et de la dilution de l'identité, et les « patriotes », ceux qui, et elle se considère comme la seule à l'incarner, protègent l'identité, le peuple, la nation et l'indépendance du pays. En arrière-fond, le paysage crépusculaire d'un pays en déclin, affaibli et abaissé, où tout est littéralement à « re-faire » (« retrouver notre liberté », « remettre en ordre », « rétablir l'autorité », « rétablir l'ordre républicain », « retrouver des frontières », « reconstituer », « renforcer », « revenir », « revaloriser » etc.). Mais ce « rétablissement national » est-il seulement rendu possible par les propositions de la candidate ?

Ce qui apparaît à la lecture des propositions de Marine Le Pen est une stratégie économique perdante, qui menace à la fois les plus modestes et la sécurité du pays. Mais la France serait aussi fortement isolée et affaiblie, ce qui éloignerait considérablement notre pays des promesses de puissance et de souveraineté pourtant répétées par la candidate.

¹ Cette note s'appuie sur deux sources principales. D'une part, les « 144 engagements présidentiels », publiés le 4 février 2017. Voir : <https://www.marine2017.fr/2017/02/04/projet-presidentiel-marine-le-pen/> D'autre part, un document intitulé « Economie générale du Projet de Marine Le Pen 2017-2022 », qui présente les grandes orientations économiques du programme. Voir : <https://www.marine2017.fr/wp-content/uploads/2017/02/texte-chiffage-version-finale-.pdf> Les autres sources concernent des interventions publiques (discours, émissions de télévisions ou de radios, etc.) ainsi que des livrets thématiques qui ont vocation à détailler le programme du FN sur plusieurs aspects. Ils sont naturellement indiqués à chaque fois qu'ils sont mobilisés dans le cadre de ce travail.

1 - UNE STRATEGIE ÉCONOMIQUE PERDANTE, QUI MENACE A LA FOIS LES PLUS MODESTES ET LA SÉCURITÉ DU PAYS

1.1 - LE VOLONTARISME COMME METHODE

Les hypothèses de croissance du FN sont plus qu'optimistes : 2 % dès 2018 et 2,5 % par an en fin de quinquennat². Il faut rappeler que la croissance française a été de 1,1 % l'année dernière. Et que la moyenne décennale, tout au long des années 2000, se situait plutôt autour de 1,4 %.

Cela semble d'autant plus improbable que la stratégie économique frontiste repose sur un préalable lourd de conséquences : la sortie de l'Union européenne³. Cette décision intervient, chronologiquement autant que logiquement, en tête du programme. Elle permet de mettre en scène un volontarisme de rupture : l'affirmation d'une volonté politique appuyée sur une décision populaire (acquise par référendum) et une rupture avec l'« impuissance » actuelle qui sert à expliquer toutes les difficultés du pays. Ainsi, la volonté de rétablir une monnaie nationale (point 35) est une proposition structurante du programme de Marine Le Pen, annoncée dès le premier engagement par le retour à une « souveraineté monétaire ». La seule perspective de ce « Frexit » affecterait l'économie nationale dès son élection, avant même que la décision en soit effective, car les investisseurs internationaux se détourneraient rapidement d'un pays en voie de fermeture ou lui imposeraient des taux d'intérêt très coûteux. Dans une précédente note, Terra Nova a mis en lumière la rapidité et l'envergure des coups portés à l'économie française par une telle décision : inflation, ponctions sur le pouvoir d'achat des ménages modestes, pertes pour les petits épargnants risque de crise financière, surcroît de chômage...⁴.

Plus largement, dans la philosophie du programme de Marine Le Pen, la solution en économie, c'est l'Etat, comme au bon vieux temps du social-colbertisme français des années 1950-1960, et comme si le monde n'avait pas changé autour de nous. L'Etat est valorisé ici comme l'instrument d'une volonté retrouvée et le signe d'un retour effectif du peuple au pouvoir. A travers tout le programme, le volontarisme tient lieu de réflexion sur les moyens de l'action publique aujourd'hui. Autre signe de ce volontarisme : la suppression des régions, qui accompagne la réaffirmation d'un Etat centralisé et vertical, s'imposant en face du pouvoir de « proximité » des départements et des communes (point 6).

² « Economie générale du Projet de Marine Le Pen 2017-2022 », p.3

³ Marine Le Pen entend soumettre, lors des premiers mois de son quinquennat, plusieurs propositions à référendum : la supériorité du droit national sur les traités internationaux et européens ; la sortie de l'euro et de l'Union européenne ; l'inscription de nouveaux principes dans la Constitution, dont la priorité nationale ; la réduction « de 6 à 3 du nombre de grandes strates administratives, autour des communes, des départements et de l'État ; l'instauration de la proportionnelle à tous les scrutins ; le développement des référendums ; le redimensionnement du parlement ; une « charte des Libertés numériques » ; la suppression du Conseil économique, social et environnemental ; l'instauration d'un septennat non renouvelable et d'un budget de la Défense à hauteur de 2 % du PIB en complétant à ce titre l'article 47 de la Constitution.

Voir « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum » - <https://www.marine2017.fr/2017/02/04/livret-n1-revision-constitutionnelle-propose-aux-francais-referendum/>

⁴ « Sortie de l'euro : les petits paieront », *Terra Nova*, mars 2017 - <http://tnova.fr/notes/sortie-de-l-euro-les-petits-paieront>

Cet étatsisme signe la marque de la révision du logiciel économique du Front national : loin de la fascination reaganienne des années 1980 où l'attrait pour le libéralisme le disputait à l'anticommunisme et à un rejet de la fiscalité, il se revendique à présent comme le dernier défenseur des fonctionnaires et de l'intervention publique. L'étatisation de l'économie se manifeste également par un contrôle des investissements étrangers opéré par une Autorité de sûreté économique (point 39), une perspective susceptible de porter atteinte aux intérêts du pays dans un moment où les investisseurs domestiques font parfois défaut. Elle se manifeste aussi par la renationalisation des sociétés d'autoroute (point 144) au risque de rompre des contrats de concessions, d'engendrer de longs procès à l'issue incertaine et de fragiliser la signature de l'Etat ; ou encore par l'interdiction qu'une société soit cédée à une entreprise étrangère pendant 10 ans en cas de subvention publique (point 40), sauf à ce qu'elle rembourse les subventions perçues, sans considération aucune ni pour le coup en emplois de ce genre de mesures, ni pour le développement de l'activité et de l'innovation sur notre sol. En effet, beaucoup de *startups* touchent des subventions publiques, en particulier dans les secteurs technologiques qui intéressent les investisseurs étrangers. Ces subventions permettent notamment de compenser la faiblesse historique du capital-risque en France. Les conséquences d'une telle mesure pourraient être de deux ordres : soit des entrepreneurs ne toucheront aucune subvention publique pour ne se fermer aucune possibilité à 10 ans, mais ils perdront de fait en compétitivité par rapport à la concurrence ou ils iront chercher des capitaux en dehors des frontières nationales et se mettront dans la main d'actionnaires étrangers ; soit, et plus probablement, des entrepreneurs partiront à Berlin, Londres ou San Francisco pour lancer leur activité. Dans les deux cas, notre pays y aura perdu. Et cette perspective est d'autant plus regrettable que l'écosystème des *startups* en France fait preuve d'un réel dynamisme.

1.2 - UNE POLITIQUE BUDGETAIRE IRRATIONNELLE

Disons-le d'emblée, la question des déficits publics n'est pas la préoccupation principale de Marine Le Pen. La raison de ce désintérêt est assez simple à comprendre : elle compte régler le problème budgétaire une fois pour toutes en permettant à la Banque de France de financer directement l'Etat et en abrogeant pour cela la loi de 1973 (point 43). Cette méthode de financement crée cependant plus de problèmes qu'elle n'en résout. D'une part, elle provoquera un gonflement potentiellement sans limite de la masse monétaire qui entraînera dans son sillage une forte inflation et affaiblira le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement des plus modestes. D'autre part, surgit rapidement, à la place du problème budgétaire, un grave problème de balance des paiements. En effet, si la Banque de France, libérée à la fois de la monnaie unique et de la loi de 1973, peut créer autant de francs qu'elle le désire, elle n'aura jamais le pouvoir de créer des marks, des yens ou des dollars. Or, aussi longtemps qu'il consommera plus qu'il ne produit, notre pays aura besoin de devises étrangères : pour payer ses importations, puisque nos exportations ne suffisent pas à les équilibrer ; pour payer ce qu'il restera à verser aux créanciers étrangers de l'Etat et des entreprises (à chaque tombée de dette, ceux-ci ne recevront pas des francs, mais la contrepartie en devises de ce que vaudra le remboursement de notre dette en francs) ; pour couvrir la fuite des capitaux qui aura lieu massivement dès le départ et qui perdurera même après la mise en place d'un contrôle des capitaux, celui-ci ne pouvant pas être totalement efficace⁵.

⁵ Voir « Sortie de l'euro : les petits paieront ! », *Terra Nova*, p. 8 et 9.

Curieusement, Marine Le Pen ne se projette qu'à moitié dans ce nouveau monde où ses décisions nous propulseraient pourtant rapidement. Elle prétend proposer une « politique budgétaire raisonnable » en mettant, en face de ses innombrables dépenses, 60 milliards d'euros d'économies (elle annonçait même, sans aucune justification supplémentaire, le chiffre de 96 milliards dans une récente intervention⁶...). Mais si la liste des dépenses est assez longue (voir ci-après), celle des économies demeure vague et floue. Ces 60 milliards proviendraient, dans des proportions et selon des modalités inconnues, d'économies réalisées « sur la gestion de la Sécurité sociale, sur la fraude sociale et l'évasion fiscale (notamment les profits détournés), sur l'Union européenne⁷, sur l'immigration (dont la suppression de l'AME), sur la réforme institutionnelle (suppression des doublons...) et sur la délinquance »⁸. Cette présentation globale se précise de quelques informations. La baisse des dépenses sociales « découlera de la réduction drastique des flux migratoires »⁹, ce qui diffuse clairement l'idée (fausse) que les dépenses sociales en France (31 % du PIB) auraient pour origine principale les flux migratoires. Or les deux postes de dépenses qui ont connu une progression importante concernent le versement des pensions de retraite, liées notamment au départ à la retraite des générations du baby-boom, et les dépenses de santé, en lien avec le vieillissement de la population française. La proportion des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population française est en effet passée de 16,2 % en 1950 à 24,4 % en 2014, la population s'accroissant de plus de 22 millions de personnes sur la même période¹⁰. La contribution de l'immigration à ces dépenses est en réalité assez marginale.

D'importantes économies sont aussi escomptées d'une réforme territoriale, qui aura pour but la « suppression de l'intercommunalité obligatoire et des régions ». Mais les missions et compétences actuellement prises en charge par les régions ne seront pas supprimées pour autant. Un autre document précise d'ailleurs que leurs compétences iront « pour partie à l'État (stratégie économique, transports), pour partie aux départements (lycées par exemple), qui pourront éventuellement les déléguer à des syndicats »¹¹. Tout cela laisse à penser qu'il ne faut pas attendre en réalité d'économies considérables de la suppression éventuelle des régions. Quant au retour à une « saine gestion de proximité »¹², elle laisse songeur quand on examine l'évolution des effectifs du bloc communal ces quinze dernières années (+35 % !).

Cette intention de « remettre de l'ordre dans nos finances publiques » semble donc pour l'essentiel incantatoire. Et il n'est pas nécessaire de pousser très loin l'enquête pour percevoir le déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

⁶ Le jeudi 23 février 2017, invitée de BFMTV-RMC, elle indique : « Moi, j'ai des mesures d'économies pour 96 milliards. Je les ai décrites dans mon projet. Tout cela est extrêmement sérieux et sera mis en œuvre mais il faut faire des choix ». Voir : <http://bfmbusiness.bfmtv.com/france/marine-le-pen-il-faut-franciser-la-dette-1127765.html>

⁷ La contribution française au budget de l'Union européenne était de 21,5 milliards en 2016.

⁸ « Economie générale du Projet de Marine Le Pen 2017-2022 », p.2

⁹ *Ibid.*, p.2

¹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2582785?sommaire=2587886&q=population+par+%C3%A2ge>

¹¹ « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum »

¹² « Economie générale du Projet de Marine Le Pen 2017-2022 », p.3

Propositions chiffrées par différents think tanks¹³

	Mesures	Coût total sur un quinquennat	Coût annuel
13	Recrutement de 15 000 policiers et gendarmes ¹⁴	750 millions d'euros	150 millions d'euros / an
20	40 000 places supplémentaires de prison en cinq ans	8,9 milliards d'euros	4,3 milliards d'euros sur cinq ans (dépense de fonctionnement) + coût d'investissement sur le quinquennat compris entre 4,8 milliards d'euros et 4,4 milliards d'euros
41	Augmentation de 30 % du budget public de la recherche	11,85 milliards d'euros	2,37 milliards d'euros / an ¹⁵
47	Créer un taux intermédiaire d'impôts sur les sociétés à 24 % (au lieu de 33 %) pour les PME	16 milliards d'euros	3,2 milliards d'euros / an
59	Instaurer une Prime de Pouvoir d'Achat (PPA) de 80 euros par mois ¹⁶ à destination des bas revenus et des petites retraites (pour les revenus jusqu'à 1500 euros par mois), financée par une Contribution Sociale sur les Importations de 3 %.	75 milliards d'euros	15 milliards d'euros / an
64	Défiscaliser les heures supplémentaires		4,5 milliards d'euros / an à l'horizon 2022
84	Étendre à la métropole le Service Militaire Adapté sur le modèle de celui en vigueur en Outre-mer.	16,6 milliards d'euros	3 milliards d'euros / an + 1,6 milliards d'euros d'investissement
121	Recruter 50 000 militaires supplémentaires	8 milliards d'euros	1,6 milliards d'euros / an
121	Augmenter dès la première année du mandat le budget de la Défense à 2 % du PIB ¹⁷	25 milliards d'euros au minimum	5 milliards d'euros / an ¹⁸

¹³ Sources principales : Terra Nova, Institut Montaigne, Institut de l'Entreprise.

¹⁴ Ces dépenses entraînent mécaniquement une hausse des dépenses d'équipements. <http://www.institut-entreprise.fr/reflexions/societal/blog/la-cellule-de-chiffage/marine-le-pen/recruter-15-000-policiers-et>

¹⁵ Source Terra Nova. Le budget 2017 dédié à la recherche prévoit un total de 7,9 milliards d'euros. Voir page 43 et suivante : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Mediatheque/00/6/DP_-_PLF2017_636006.pdf

¹⁶ Dans une récente émission de radio, Marine Le Pen l'a portée à 180 euros par mois, soit une facture de 34 milliards d'euros par an.

¹⁷ Marine Le Pen envisage de porter le budget de la défense à 3 % du PIB en fin de mandat.

134	Garder le contrôle de l'État sur EDF, en lui redonnant une véritable mission de service public ¹⁹	19,5 milliards d'euros	3,9 milliards d'euros /an
-----	--	------------------------	---------------------------

A ces mesures chiffrées s'ajoutent encore la longue liste de celles qui ne l'ont pas encore été ou sont en l'état trop imprécises pour pouvoir l'être sérieusement :

- Point 24. Recrutement de 6 000 agents des douanes.
- Point 33. Renforcement des moyens techniques et humains des services de renseignement intérieur.
- Point 46. Abaissement des charges sociales des TPE-PME. Mais dans quelle proportion ?
- Point 52. Départ à la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisation. Pour partir à la retraite à 60 ans, il faudra donc avoir cotisé sans interruption de 20 à 60 ans. Mais si ce n'est pas le cas, quelle décote sera prévue ? Et quelle surcote pour ceux qui auront cotisé davantage ?
- Point 54. Rétablissement de la demi-part des veuves et veufs et rehaussement progressif du plafond du quotient familial. Mais de combien exactement ?
- Point 55. Rétablissement de l'universalité des allocations familiales.
- Point 58. Revalorisation du minimum vieillesse (ASPA).
- Point 60. Baisse immédiate de 5 % des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité
- Point 68. Augmentation des effectifs de la fonction publique hospitalière. Dans quelles proportions ?
- Point 69. Création d'un cinquième risque de Sécurité sociale consacré à la dépendance.
- Point 75. Baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu sur les trois premières tranches.
- Point 76. Suppression des impôts à très faible rendement. Lesquels ?
- Point 82. Création d'un dispositif « Premier emploi » avec exonération totale de charges l'embauche d'un jeune de moins de 21 ans pendant deux ans.
- Point 86 : Dégel et revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Dans quelles proportions ?
- Point 88. Revalorisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). De combien ?
- Point 94. Revalorisation des pensions des anciens combattants.
- Point 126. Transformer la Politique agricole commune en Politique agricole française en garantissant le montant des subventions.
- Point 141. Revalorisation de 25 % des APL pour les jeunes.
- Point 141. Grand plan d'aide à la construction et à la réhabilitation des logements.
- Point 144. Investissement dans les infrastructures, en particulier dans la ruralité (très haut débit, couverture téléphonique, routes...). Là encore, aucune indication n'est donnée dans l'ordre des priorités.

¹⁸ Source Terra Nova. Le budget de la Défense en 2017 est estimé à 1,78 % du PIB, pour un total de 40,84 milliards d'euros.

¹⁹ Ce point est entendu ici comme une nationalisation à 100 % d'EDF, ce qui fait écho à un plaidoyer du collectif « Nouvelle Ecologie, pour une écologie patriote » - <http://www.frontnational.com/2016/04/plaidoyer-pour-un-edf-100-public-et-pour-une-securite-maximale-des-centrales-nucleaires/>

- Point 144. Nationalisation des autoroutes. Au-delà du coût, cela suppose de rompre les contrats de concession avec les sociétés autoroutières, au risque d'entraîner de longs contentieux et de fragiliser la signature de l'Etat.

Voilà donc ce qui s'appelle une « politique budgétaire raisonnable ». Marine Le Pen concède toutefois une nouvelle plongée du déficit public à -3.8 % en 2018²⁰. Elle serait en réalité certainement beaucoup plus profonde.

1.3 - UNE MENACE POUR LA SECURITE DES FRANÇAIS

Le programme de Marine Le Pen entend « assurer une capacité de Défense autonome (pour la France) dans tous les domaines » (point 119) et « reconstituer dans tous les domaines une offre industrielle française pour répondre aux besoins de nos armées et garantir notre indépendance stratégique » (point 120).

Le désir d'indépendance est légitime. Mais la réalité opérationnelle conduit à des coopérations militaires qui permettent d'exercer nos choix politiques et notre force militaire sans soumission à des puissances étrangères. La France importe certains composants de ces équipements militaires de l'étranger. Des moyens lui manquent en matière de transport aérien ou de renseignement satellitaire, qui ont été, lors d'opérations extérieures (intervention contre les groupes jihadistes au nord du Mali, par exemple), mis à sa disposition par des pays alliés ou loués auprès de pays tiers. Le cas des avions gros-porteurs a attiré de l'attention²¹ mais il montre que c'est davantage l'absence de possession de ces équipements, et non l'origine des pays auxquels ils seraient achetés, qui pèse sur l'autonomie des forces armées. La France fabrique également certains équipements militaires avec des partenaires, notamment européens, en particulier britanniques (drones militaires). Contre l'indépendance théorique de Marine Le Pen, qui mettrait à mal la priorité immédiate, celle du bon fonctionnement de nos armées sur leurs théâtres d'opérations, il faut s'efforcer de mettre en œuvre une indépendance effective qui protège durablement les Français.

Par ailleurs, encore une fois, les mesures proposées ici par Marine Le Pen ne sont pas chiffrées, pas plus que « l'augmentation générale de notre format d'armée (davantage d'avions, de navires, de blindés) » (point 121). Elle propose que la France se dote d'un second porte-avion. Certes, l'évaluation d'un tel projet dépend du dimensionnement final du porte-avion et les chiffres sont à manier avec prudence dans un secteur où beaucoup de données sont confidentielles. Mais la mission d'évaluation et de contrôle sur l'équipement naval, par l'intermédiaire de son rapporteur, soulignait que le coût final d'un second porte-avion à propulsion classique serait d'environ 3,5 milliards d'euros, auxquels s'ajouteraient des dépenses de fonctionnement d'environ 125 - 135 millions d'euros par an²².

L'addition d'ensemble serait extrêmement élevée, notamment en raison du montant croissant des dépenses de recherche et développement dans ce secteur industriel de haute technologie. Tout cela

²⁰ « Economie générale du Projet de Marine Le Pen 2017-2022 », p.3

²¹ Nathalie Guibert, « Les affaires troubles du transport aérien militaire », *Le Monde*, 28 mars 2017.

²² Voir l'audition du 13 février 2008 de Jean-Michel Fourgous : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cfiab/07-08/c0708062.asp>

porterait sans nul doute les dépenses de défense bien au-delà des 3 % du PIB, objectif vers lequel Marine Le Pen veut tendre à l'horizon du quinquennat, privant ainsi d'autres postes budgétaires d'importantes ressources. Cet objectif de 3 % est d'ailleurs déjà nettement supérieur à celui que nous nous sommes fixés avec nos alliés de l'Alliance Atlantique. C'est au sommet de Newport, en septembre 2014, que les 28 pays membres de l'OTAN ont pour la première fois assumé officiellement un niveau minimum de dépenses de défense à hauteur de 2 % du PIB, dont 20 % consacré à des « équipements majeurs, y compris la recherche et développement »²³. Les Etats qui y parviennent sont invités à continuer à le faire. Ceux qui sont encore en-dessous doivent se fixer l'objectif d'y parvenir à l'horizon 2025. Les seuls Etats européens qui sont déjà à 2 % sont la Grèce, la Grande-Bretagne, la Pologne et l'Estonie. De son côté, la France est à environ 1,8 %, l'Allemagne à 1,2 % (mais elle a fait progresser son budget de 7 % en 2017). L'objectif de Marine Le Pen de le porter à 3 % du PIB à la fin du quinquennat correspondrait à une dépense annuelle d'environ 68 milliards d'euros par an, soit 70 % de plus que le budget actuel (28 milliards d'euros supplémentaires chaque année par rapport au budget actuel).

1.4 - ET LES PLUS PAUVRES ?

Ces déséquilibres budgétaires sont d'autant plus préoccupants qu'aucune proposition n'est émise pour lutter spécifiquement contre la pauvreté. Ce manque est révélateur d'une disjonction forte entre la communication du parti qui dit vouloir protéger les Français les plus vulnérables et ses propositions qui ne leur font aucune place. On compte 8,8 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté (situé à 60 % du revenu médian). Quelles seraient les orientations d'un gouvernement FN pour faire reculer la pauvreté et favoriser l'inclusion de tous dans la société ? Comment le FN envisagerait-il une possible réforme, complexe, des minima sociaux ? Quelle est sa vision en matière de travail social et d'accompagnement des plus fragiles ? La seule proposition porte sur la revalorisation du minimum vieillesse (point 56), immédiatement conditionnée à la nationalité française ou à une durée de séjour de 20 ans, et celle de l'Allocation Adultes Handicapés (point 88), sans que ces revalorisations ne soient mises en perspective avec l'évolution du système de protection sociale dans son ensemble, ni d'ailleurs que les montants-cibles soient annoncés.

En revanche, le FN entend réaliser des économies en luttant contre la fraude sociale, notamment avec la « création d'une carte Vitale biométrique fusionnée avec le titre d'identité » (point 71). Certes, parce qu'elle porte atteinte à la légitimité et à la pérennité du système social, toute fraude en ces matières doit être poursuivie et condamnée. Mais l'approche doit être équilibrée : d'une part, les chiffres montrent une progression massive du non-recours aux dispositifs d'aides sociales, pour des montants supérieurs (5 milliards d'euros) à ceux de la fraude (60 millions d'euros) ; d'autre part, la fraude en matière sociale est considérablement inférieure à la fraude au travail dissimulé (20 milliards d'euros) ou à la fraude fiscale (70 milliards d'euros)²⁴. Il faut choisir ses priorités.

²³ http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm

²⁴ Voir la mise au point sur ce sujet dans notre rapport consacré aux minima sociaux : « Pour un minimum décent. Contribution à la réforme des minima sociaux », 29 novembre 2016. Voir : <http://tnova.fr/rapports/pour-un-minimum-decent-contribution-a-la-reforme-des-minima-sociaux>

Faute de cadrage budgétaire sérieux, cette offre politique s'apparente à un « saut dans l'inconnu », offrant tous les possibles à la condition première, mais dont le scénario précis n'est jamais détaillé, de sortir de l'Union européenne. Mais même une sortie de l'UE n'exonérerait pas la France de ses obligations et contraintes financières : il y aura toujours une dette, des fonctionnaires à payer, une dépendance aux marchés pour financer les déficits ou bien un réel problème de balance des paiements si l'on demande à la Banque de France de remettre en route « la planche à billets ».

2 - LA FRANCE ISOLÉE ET DESORGANISÉE

Comment la France se situe dans la vision du monde de Marine Le Pen ? Elle revendique sur le plan interne une « nation uni-culturelle »²⁵, qui soit « unie par sa culture quelle que soit l'origine de ceux qui la composent » et, sur le plan extérieur, une « conception multiculturelle du monde ». Pour le dire autrement, il n'y a de diversité culturelle possible que parce qu'il y a des cultures nationales intactes. Et dans cet univers, « il y a pire que la guerre » : « l'humiliation nationale », « la submersion de son territoire », « la soumission d'un peuple à des lois, à des principes, à des combats qui ne sont pas les siens » sont des périls bien plus grands, pour lesquels aucun prix à payer ne semble trop élevé²⁶.

La France, selon elle, doit renouer avec « les réalités du monde »²⁷. Ce monde est en partie celui de Donald Trump, félicité pour son réalisme et sa volonté de changement, et celui de Vladimir Poutine, dont le pays doit être arrimé au continent européen, après que la Russie a « été mal traitée »²⁸, tant par la France que par l'UE. En Afrique, le Sahel est considéré comme prioritaire mais la relation avec les pays africains semble ambivalente. D'un côté, la non-ingérence est revendiquée, mais, de l'autre, il est offert « des relations stables qui garantiront aux Etats qui le veulent la sécurité des pouvoirs légitimes », sans qu'il soit bien explicité ce qui est entendu par cette formule. Ce monde est enfin constitué d'Etats nations, qui doivent affirmer avant tout leur indépendance et dont les organisations internationales sont suspectées, au pire, de les inféoder, au mieux, de rogner leur souveraineté. Quant à l'Union européenne, elle incarne précisément un projet hostile au plein développement des Etats nations. L'Europe n'est pas l'Union européenne et contre cette construction artificielle, Marine Le Pen défend « une Europe des nations libres ». Ce qui commence naturellement par le retrait du cadre européen actuel.

²⁵ « La politique internationale de la France », Discours de Marine Le Pen, 24 février 2017 ; p. 4, <https://www.marine2017.fr/2017/03/01/politique-internationale-de-france-monde-multipolaire-discours-de-marine-pen/>

²⁶ « Si devait revenir le temps de la honte, le temps de l'invasion, le temps de l'esclavage, la France devrait, la première, se lever pour dire au monde qu'il n'est pas de sacrifices assez grands, de combats assez farouches, de résistance assez totale, pour laver l'humiliation, l'invasion et l'esclavage », « La politique internationale de la France », p. 6.

²⁷ « La politique internationale de la France », Discours de Marine Le Pen, 24 février 2017, p. 1.

²⁸ La thèse de l'humiliation de la Russie par les Occidentaux est effectivement répandue. « Le motif séculaire du « sentiment d'humiliation » est réanimé au moment de la crise économique des années 1990, attribuée aux États-Unis ou aux réformateurs occidentalistes. Il réapparaît au moment du conflit ukrainien et de l'annexion de la Crimée dans les années 2010 ». Voir Sophie Cœuré, « Le miroir russe », La Vie des idées, 23 mars 2017.

2.1 - LA SORTIE DU CADRE EUROPEEN

Marine Le Pen prétend vouloir le pouvoir pour l'exercer « au nom du peuple » en desserrant le « carcan européen », mais elle ne donne aucun détail de la négociation qu'elle souhaite engager avec nos partenaires européens pour que la France retrouve sa « souveraineté monétaire, législative, territoriale et économique ». A l'exemple britannique des « brexiters » qui ne croyaient pas eux-mêmes à leurs promesses de campagne, elle ne dit rien des conséquences réelles de ses propositions. Elle se contente de citer le Brexit en exemple pour souligner que, contrairement à ce qu'affirmaient les partisans du maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, tout se passe très bien au royaume de sa gracieuse Majesté. Or, contrairement à ce qu'affirme Marine Le Pen, la situation britannique est loin d'être aussi simple depuis le résultat du référendum de juin 2016 (voir l'encadré 1 sur la situation britannique après le Brexit).

Le projet de Marine Le Pen est pourtant simple de ce point de vue. Même si elle semble parfois peiner à le dire clairement, « retrouver la souveraineté monétaire » (points 1 et 35) signifie, en français courant, sortir de l'euro. Et pour sortir de l'euro, la seule voie légalement permise est en fait de se retirer de l'Union européenne, dans la mesure où « autoriser une sortie de l'euro reviendrait à permettre à un Etat de modifier unilatéralement ses engagements européens, ce qui est évidemment interdit »²⁹.

De la même façon, « rétablir les frontières nationales et sortir de l'espace Schengen » (point 24) signifie le retour des postes de contrôles à toutes les frontières (routes, autoroutes, ports, aéroports) sans bénéficier du système d'information intégré sur l'identité des personnes (y compris dangereuses) mis en place par Schengen ; réserver la commande publique aux entreprises françaises si l'écart de prix est raisonnable (point 37) signifie la mise en cause de deux des libertés du Marché unique (circulation des biens et des services), donc en sortir ; de même, supprimer la directive sur le détachement des travailleurs, taxer les travailleurs étrangers (point 38) et abroger la directive sur l'Union bancaire (point 61), Union qui concerne les pays de la zone euro, même si les autres Etats membres peuvent s'y impliquer³⁰, achèverait de retirer la France du Marché unique et serait un formidable recul pour la régulation du capitalisme financier globalisé ; enfin, « transformer la Politique agricole commune en Politique agricole française » (point 126) signifie renoncer à tirer bénéfice du premier poste budgétaire de l'UE et limiter drastiquement l'accès de nos productions agricoles au reste des pays européens, alors que nos exportations dans ce domaine sont un des points forts de notre économie (avec un excédent commercial de 81 milliards d'euros³¹).

Encadré 1 - La situation au Royaume-Uni après le Brexit

Dans les mois qui ont suivi le vote britannique en faveur de la sortie de l'UE le 23 juin 2016, l'économie britannique n'a pas montré de signes de faiblesse. Au point qu'on a pu penser que la catastrophe annoncée par les adversaires du Brexit n'aurait pas lieu (dans la ligne de la campagne « Project Fear » dénonçant les inquiétudes des adversaires de la sortie de l'UE).

²⁹ <http://www.leclubdesjuristes.com/3-questions-a-jean-christophe-barbato-eventuelle-sortie-de-france-de-zone-euro/>

³⁰ Philippe Ricard, « Union bancaire : le difficile partage de souveraineté », *Le Monde*, 12 décembre 2016

³¹ INSEE, Tableaux de l'économie française, 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569424?sommaire=2587886>

Anticipant les risques, la Banque d'Angleterre avait immédiatement pris des mesures de soutien de l'activité, en baissant son taux directeur à son plus bas historique (0,25 %), en mettant en place un système de soutien aux prêts des banques (100 milliards de livres) et en relevant le plafond du programme d'achat d'actifs de 375 à 435 milliards de livres.

De fait, la croissance économique s'est maintenue, soutenue par la consommation des ménages tout au long de l'été et jusqu'aux fêtes de fin d'année, les ménages ayant sans doute anticipé un risque d'augmentation des prix. Les ménages britanniques ont aussi tiré parti de deux années et demie d'augmentation des salaires, avec une inflation faible (elle était pratiquement nulle au moment du referendum). Ils ont en outre pioché dans leur épargne et augmenté leur endettement pour continuer à consommer. Mais ils connaissent maintenant un début d'érosion de leur pouvoir d'achat.

En effet, la livre a perdu 15 % de sa valeur face à l'euro depuis le vote en faveur du Brexit. Cette baisse provoque un renchérissement des importations qui pénalise les ménages et stimule l'inflation : de fait, en février 2017, les prix à la consommation ont augmenté de 2,3 % au Royaume-Uni, alors que les salaires n'ont connu, de leur côté, qu'une hausse de 2,2 %. Et ce n'est qu'un début : l'inflation va continuer à augmenter jusqu'à 3 % cet été. D'autre part, les entreprises, qui ne savent pas encore dans quelles conditions elles auront accès au marché européen, ont coupé dans leurs investissements, qui ont diminué de 1,5 % en 2016. Moins soutenue par la consommation et l'investissement, la croissance ralentit. Le PIB ne progressera que de 1,5 à 2 % cette année, et les prévisions pour 2018 et 2019 sont de 1,6 % et 1,7 %. Dans ces conditions, il sera difficile de réduire le déficit public britannique, qui se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne, dans le voisinage de 4 %.

Le processus du Brexit n'a d'ailleurs pas commencé avant le 29 mars, date de notification officielle des autorités britanniques de leur volonté de sortir de l'Union (le désormais fameux article 50). Outre l'assombrissement des perspectives économiques, il pose deux types de problèmes particulièrement difficiles et qui n'avaient pas été anticipés. Le premier concerne le corpus législatif et réglementaire issu de l'Union européenne. Comment réviser et traiter en deux ans les 43 années de règles européennes progressivement intégrées au droit britannique ? Ironiquement, la solution la plus efficace consistera probablement à intégrer telle quelle la législation européenne dans le droit britannique et de faire le tri plus tard. Une solution très éloignée de la sortie « pure et parfaite » ! D'autre part, le Royaume-Uni doit redéfinir ses relations commerciales avec l'UE. Or, les Britanniques voudraient avoir accès au marché intérieur mais sans accepter la liberté de circulation des citoyens européens. Les Européens, pour leur part, ont défendu fermement la solidarité des quatre libertés : libertés des personnes, libertés des marchandises, des capitaux et des services. D'autre part, les Britanniques ne veulent pas contribuer au budget européen ni accepter l'autorité de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Le premier ministre, Mme May, a confirmé l'idée d'une sortie complète de l'UE, en privilégiant la réintroduction des contrôles aux frontières. Cela signifiera l'absence complète d'accord spécial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne en matière commerciale. Tout cela ouvre un chapitre long et complexe de négociations durant

lequel les échanges économiques et commerciaux ne seront pas facilités³².

Enfin, le Royaume-Uni est entré dans une période d'incertitude politique sur l'avenir du Royaume lui-même, avec l'affirmation de la volonté écossaise de rester dans l'UE et d'organiser de nouveau un referendum sur l'indépendance - une demande rejetée par les autorités britanniques. Les mêmes inquiétudes sont apparues en Irlande du Nord, qui a voté comme l'Ecosse majoritairement pour rester dans l'UE et qui se trouvera de nouveau séparée de l'Irlande par une frontière terrestre, après des années de progrès des efforts de pacification et de sortie de la confrontation armée.

Les conséquences de moyen terme des orientations proposées sont tues, et les moyens pour les mettre en œuvre esquivés : comment renforcer la lutte contre la cyber-criminalité et la pédocriminalité (point 7) à la seule échelle de la France, sans recourir à des règles transnationales, que met en œuvre l'UE ? Comment expulser automatiquement les délinquants étrangers (point 21) et renforcer le renseignement intérieur (point 33) sans, dans le même temps, participer aux structures européennes de coopération judiciaire et policière (reconnaissance des décisions judiciaires, échanges de renseignements) pour obtenir la coopération de nos voisins ? Comment croire qu'en introduisant des mesures protectionnistes à l'égard des produits, entreprises et citoyens étrangers (points 35, 36, 37, 38, 79, 125, 129) et en refusant des accords commerciaux (point 127) le reste des pays européens n'entreraient pas dans une phase de représailles symétriques, qui pénaliseraient les produits, entreprises et citoyens français ?

La présidente du Front national feint en effet d'ignorer que, si la France, par referendum, sort de l'Union européenne, il faudra statuer sur toutes les règles de droit qui proviennent du droit européen. Nous n'aurons que deux options : soit leur intégration pure et simple au droit national pour éviter le chaos juridique et économique ; soit la fabrication d'un nouveau corpus législatif, œuvre monumentale qui conduira à geler toute autre initiative tant le travail parlementaire sera accaparé par cette seule activité.

2.2 - UNE FRANCE QUI RENIE SA PAROLE

Quelle serait donc la crédibilité du plaidoyer pour un monde multipolaire et la concertation entre les nations (point 122) si la France se retirait, comme le souhaite Marine Le Pen, de la plupart des structures européennes et internationales où se tient précisément cette concertation ? Certes, elle ne prône pas une sortie complète de la France de l'OTAN, mais simplement du commandement intégré de l'Alliance Atlantique (point 118), c'est-à-dire un retour à la situation qui prévalait avant 2009. Mais elle le fait en invoquant un argument inexact : « pour que la France ne soit pas entraînée dans des guerres qui ne sont pas les siennes ». Or ce n'est pas au niveau du commandement intégré que se prennent les décisions d'entrée en guerre, mais à l'échelon politique des chefs d'Etat et de gouvernement. Par ailleurs, en étant membre de l'Alliance, la France reste en tout état de cause tenue à la solidarité inscrite à l'article 5 de la charte de l'OTAN qui prévoit qu'une attaque dirigée

³² Voir « Pour un quinquennat européen », Terra Nova, mars 2017. Particulièrement les développements sur le Brexit, p. 22-27, (2.1, « Clarifier la relation avec le Royaume-Uni et ramener l'Europe à l'essentiel ») - <http://tnova.fr/rapports/pour-un-quinquennat-europeen>

contre un membre de l'Alliance Atlantique est considérée comme une attaque contre tous, et que les autres membres portent donc assistance à la partie attaquée³³. La visite de la candidate frontiste à Moscou le 24 mars 2017 pour chercher l'appui ostensible de Vladimir Poutine à sa campagne ne peut qu'instiller un doute chez nos alliés sur la continuité et la constance de la stratégie de défense que souhaite Marine Le Pen pour la France.

En outre, ce programme annonce à l'ensemble de nos partenaires une potentielle remise en cause de la totalité des engagements internationaux de la France, avec la remise en cause de l'article 55 de la Constitution, qui affirme que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. » La loi française, propose Marine Le Pen en cas de succès de son référendum, deviendra supérieure aux traités internationaux. Ce serait une remise en cause sans précédent de la parole de la France et un affaiblissement important par rapport à nos partenaires. Comment faire de la France un acteur crédible et influent si elle renie sa parole ? A cela s'ajoute la fin de la reconnaissance de la supériorité des autorités judiciaires internationales (Cour européenne des droits de l'homme)³⁴. Comment imaginer que nos partenaires ne se défient pas de nous et qu'ils ne cherchent pas à nous rendre la pareille, d'une façon ou d'une autre ?

Au moment où la France montrait l'exemple avec l'organisation puis la signature de l'accord historique de la COP21 en décembre 2015, cette remise en cause des engagements internationaux de la France aura une incidence lourde sur la lutte contre le changement climatique. Or, les effets du changement climatique n'épargneront pas l'Hexagone ni l'Outre-mer et la diversité de ses territoires sous prétexte que des frontières auront été rétablies : hausse du niveau des océans, sécheresses, catastrophes naturelles affecteront notre économie ainsi que notre sécurité alimentaire, et pourront entraîner des déplacements massifs de populations. Les Français les plus fragiles sont déjà les premières victimes du changement climatique. La lutte contre ce phénomène, défi mondial, ne peut s'envisager au périmètre d'une France recroquevillée sur elle-même. Si la France doit être une voix forte sur la scène internationale, c'est aussi pour se préserver elle-même. La protection du climat, de l'environnement, et donc de la santé et du mode de vie des Français, n'est pas une question de barrière, d'enfermement national mais, au contraire, d'interaction positive avec nos partenaires, de négociations, de traités, bref, un jeu international au sein duquel la remise en cause de nos engagements constituerait un coup d'arrêt périlleux.

³³ Le Traité de l'Atlantique Nord a été signé le 4 avril 1949. Article 5 : « Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord ». http://www.nato.int/nato_static/assets/pdf/stock_publications/20120822_nato_treaty_fr_light_2009.pdf

³⁴ « Il conviendra également de réaffirmer la supériorité de l'autorité judiciaire française sur les autorités judiciaires nationales reconnues par la France (CEDH, CJUE - qui a vocation à disparaître avec l'UE -, TPI, etc.) », « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum », p.4.

2.3 - LES ILLUSIONS DE LA DEMOCRATIE DIRECTE

En plus d'être isolée sur le plan extérieur, la France serait désorganisée sur le plan interne. D'autres changements majeurs seraient en effet soumis au référendum dans les premiers mois d'un quinquennat de Marine Le Pen. L'extension du référendum, « moyen de décision le plus démocratique qui soit »³⁵, est au centre de ce projet de début de mandat. Il se trouve au cœur du logiciel de Marine Le Pen.

Son utilisation est aujourd'hui encadrée par l'article 11 de la Constitution³⁶. Or Marine Le Pen souhaite que le champ du référendum concerne l'ensemble du domaine de la loi, sans aucune restriction. En outre, elle propose qu'un référendum sur n'importe quel projet de loi puisse être déclenché automatiquement si plus 500 000 citoyens inscrits sur les listes électorales le souhaitent³⁷. Pour mémoire, depuis la réforme constitutionnelle de 2008, un référendum dit d'initiative partagée peut être organisé à l'initiative non pas directement des électeurs mais d'au moins un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales (soit environ 4,5 millions).

Cette proposition de Marine Le Pen appelle deux observations. La première sur le référendum en général. Il est souvent présenté comme l'expression directe de la volonté du peuple. Certes, comme le soulignait Dominique Rousseau³⁸, il ne s'agit pas de nier que le référendum puisse avoir une fonction civique, en sollicitant l'approbation ou le refus du peuple à un moment où un pays aurait à se prononcer sur des orientations stratégiques et déterminantes, et une fonction pédagogique, avec les débats et discussions qui naîtraient de la campagne référendaire. Mais le référendum demeure un vote, et « le vote même référendaire reste un acte d'acclamation, plus qu'un acte de participation »³⁹. Le citoyen ne maîtrise pas non plus ce qu'il adviendra de son vote. L'exercice du référendum ne doit pas ainsi masquer que d'autres voies peuvent être explorées si l'ambition qui prévaut à son extension est bien celle d'une meilleure participation des citoyens à la vie électorale et civile.

La seconde observation concerne le projet spécifique de Marine Le Pen. Il n'est pas difficile d'imaginer l'instabilité qui pourrait découler d'une telle mesure. La puissance des réseaux permettrait d'agréger rapidement un nombre de signatures élevées sur un grand nombre de sujets. Des lobbys pourraient s'organiser en réaction à des projets de loi qui iraient contre leurs intérêts catégoriels. Sous quels délais seront organisés ces référendums ? Seront-ils suspensifs de l'examen du projet de loi concerné ? C'est soumettre la vie politique française à une incertitude permanente, à de

³⁵ *Ibid.*, p.6

³⁶ Celui-ci précise que « le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. »

³⁷ « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum », p.6

³⁸ Sur ces développements, voir Dominique Rousseau, *Radicaliser la démocratie*, Seuil, 2015, notamment le chapitre 4.

³⁹ *Ibid.*, p. 134

potentielles instrumentalisations et manifester une défiance plus qu'inquiétante à l'égard de la démocratie représentative. Cette défiance semble également s'illustrer par l'absence d'augmentation des moyens des parlementaires alors même qu'elle souhaite en diminuer le nombre (réduction à 300 députés et 200 sénateurs) et que les maires des petites et moyennes communes se voient, eux, proposer une revalorisation de leur « rémunération ». La démocratie représentative, suspectée d'œuvrer contre l'intérêt des citoyens, voit son rôle réduit. A cela s'ajoute le projet de modification de l'article 89 de la Constitution⁴⁰, afin que la Constitution puisse seulement être modifiée par la voie du référendum⁴¹, alors qu'aujourd'hui elle peut l'être également par les trois cinquièmes des suffrages exprimés par le Parlement réuni en Congrès. On retrouve bien ici l'anti-parlementarisme traditionnel de l'extrême-droite française, exprimé notamment dans la vague poujadiste qui avait emmené Jean-Marie Le Pen à l'Assemblée nationale dès 1956⁴².

Mais, avec un seuil aussi bas et un champ aussi large, cette volonté en cache-t-elle d'autres ? La peine de mort pourrait-elle être proposée au référendum ? Si cette révision constitutionnelle advient, rien ne semble pouvoir s'y opposer. Depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, le Front national est le seul parti à prôner cette peine. Certes, Marine Le Pen ne propose plus, comme en 2012, le rétablissement de la peine de mort, optant pour une « perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves » (point 19). Mais elle a été claire : « avec cinq cent mille signatures, les Français pourront se saisir de n'importe quel sujet »⁴³.

Désormais, les mots qui fâchent ne sont plus écrits mais la stratégie de rétablissement de la peine de mort perdure. Sans revenir sur l'inhumanité profonde d'une telle mesure, son inefficacité, les risques d'erreur judiciaires irréparables, on pourra rappeler que, comme tant d'autres mesures qui, elles, figurent clairement dans le programme de Marine Le Pen, le rétablissement de la peine capitale, y compris après un referendum, contribuerait à mettre la France au banc de l'Europe. La peine de mort n'a plus cours sur le territoire de l'Union européenne. Mieux encore, dans toute l'Europe, seule la Biélorussie applique encore la peine capitale.

3 - LA FRANCE DIVISÉE

A cet affaiblissement et à cet isolement s'ajoute un risque important de divisions de la société française. Certes, la stratégie dite de « dédramatisation » a illustré publiquement une volonté de rompre avec le vieux Front national de Jean-Marie Le Pen et les relents antisémites et colonialistes

⁴⁰ Article 89 : « L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement. Le projet ou la proposition de révision doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. »

⁴¹ « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum », p. 6.

⁴² Sur les différentes traditions de l'extrême-droite et leur influence sur le Front national, voir Grégoire Kaufmann, *Le Nouveau FN. Les vieux habits du populisme*, Paris, Le Seuil / La République des idées, 2016.

⁴³ Emission Questions d'info, sur LCP, mercredi 1er février.

qui le caractérisait. Les cadres ont été rajeunis. L'antisémitisme et le racisme sont, tant bien que mal, mis sous le boisseau, au moins dans les prises de parole les plus visibles⁴⁴. Il en est jusqu'aux affiches, qui ont été expurgées des références au parti puisque sur la dernière affiche de campagne de Marine Le Pen, le Front national n'est plus mentionné. Mais la lecture de son programme éclaire sur le risque important de divisions de la société française si les mesures qu'il préconise étaient mises en œuvre.

Marine Le Pen promet tout d'abord une vision extrêmement réductrice de la laïcité. Le point 95 de son programme affirme sa volonté de « rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail ». Un autre document en précise la méthode : il s'agit de faire voter une extension de la loi de 2004, qui interdit aux élèves des écoles, collèges et lycées publics, par son article 1, de « manifester ostensiblement »⁴⁵ leur appartenance religieuse. L'objectif est de « bannir les signes religieux ostensibles dans l'espace public »⁴⁶. C'est méconnaître les raisons qui ont poussé le législateur à s'emparer de ce sujet : si les signes religieux ostensibles ont été bannis de l'école, c'est parce que l'école accueille et abrite des sujets mineurs dont on peut penser qu'ils ne sont pas encore en situation de s'autodéterminer librement et de façon éclairée. Cet argument ne peut être étendu indistinctement à l'espace public dans son ensemble et à des sujets adultes auxquels notre droit commun reconnaît un libre-arbitre plein et entier et dont il protège même les libertés. Et si une autre exception a été faite pour le voile intégral dans la loi de 2010, ce n'est ni au nom de la laïcité, ni au nom d'une prétendue neutralité de l'espace public, mais pour des raisons d'ordre public liées à la nécessité de pouvoir reconnaître le visage des personnes⁴⁷. On ne voit d'ailleurs pas très bien jusqu'où pourrait aller le principe de neutralité de l'espace public. Faudrait-il, par exemple, interdire aux églises de faire sonner leurs cloches pour appeler les fidèles ou célébrer les offices ?

3.1 - LE GRAND BAZAR IDENTITAIRE DE L'EXTRÊME DROITE

Plus largement, son programme montre bien la fidélité aux idées traditionnelles de l'extrême droite. La première idée, matricielle dans le programme du Front national, est la préférence nationale. Certes, elle est rebaptisée « priorité nationale » mais quelle preuve plus éclatante de son importance que la volonté de l'inscrire dans la Constitution (point 92)⁴⁸ ? Cette importance n'est pas seulement symbolique. Au contraire, même, sa visée est très opérationnelle. Elle permettrait de mettre en place une « taxe additionnelle sur l'embauche de salariés étrangers afin d'assurer effectivement la priorité nationale à l'emploi » (point 28), de défendre une « vraie politique nataliste réservée aux familles

⁴⁴ Voir la mise à l'écart récente d'un cadre local de Nice : « Un conseiller régional du FN suspendu pour avoir tenu des propos négationnistes », *Le Monde*, 15 mars 2017.

⁴⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&categorieLien=id>

⁴⁶ « Livret n° 2 Terrorisme islamiste, protégeons les Français », p.8

⁴⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=id>

⁴⁸ Pour rappel, elle fait partie des trois nouveaux principes que Marine Le Pen souhaite faire inscrire dans la Constitution et qu'elle soumettra, pour répondre à cet objectif, à son référendum de début de mandat. Outre la priorité nationale « pour redonner son privilège à la nationalité française », elle souhaite inscrire « la défense de notre identité de peuple, pour protéger notre patrimoine et nos traditions » et la « lutte contre le communautarisme pour préserver l'unité nationale ». Voir « Livret n°1 : la révision constitutionnelle que je propose aux Français par référendum », p.3

françaises » (point 55), de garantir la Sécurité sociale mais « pour tous les Français » (point 65), de « réserver prioritairement aux Français l'attribution d'un logement social » (point 142) ou encore de supprimer pendant deux ans la gratuité de l'enseignement pour les enfants d'étranger en situation régulière⁴⁹. Ces mesures sont, en l'état de notre droit, inconstitutionnelles. Le Conseil constitutionnel, dans une décision du 22 janvier 1990, « a censuré une loi qui introduisait une différence de traitement entre des Français et certaines catégories d'étrangers résidant régulièrement en France, et ce, au motif de sa méconnaissance du principe constitutionnel d'égalité. »⁵⁰ Ce qui est en jeu, c'est bien une atteinte aux valeurs d'égalité et de fraternité, deux piliers de notre devise nationale.

La deuxième idée familière à l'extrême droite est la déclinaison, sous plusieurs registres, de la menace que les étrangers feraient peser sur la France. D'abord en durcissant les conditions d'accès à la nationalité française. Le « droit du sol » serait en effet supprimé (point 27)⁵¹. La nationalité française ne serait plus automatiquement obtenue par le mariage (point 26). Marine Le Pen briserait ainsi une importante continuité historique qui donnait à différents liens avec la France une potentialité juridique équivalente, celle de devenir citoyen. Et ceux qui auront une double nationalité extra-européenne devront choisir (point 27). Cela concerne au minimum 3,3 millions de binationaux⁵². Cette double nationalité concerne par exemple 66 % des immigrés du Maghreb et 55 % des immigrés turcs. Ce sont donc deux immigrés du Maghreb sur trois, et un immigré turc sur deux, qui devront choisir entre leurs deux nationalités, comme si le fait d'avoir déjà obtenu la nationalité française ne suffisait pas, et qu'il fallait une preuve supplémentaire de leur qualité de citoyen, pour ne pas dire de leur loyauté. Une contrepartie négative apparaîtrait rapidement : en effet, comme la reconnaissance de la double nationalité dépend d'accords bilatéraux, des Français installés à l'étranger pourraient perdre la possibilité de garder leur nationalité française. En outre, il sera impossible de régulariser ou de naturaliser des étrangers en situation illégale (point 25).

Cette fidélité aux mantras de l'extrême-droite traditionnelle se manifeste enfin par un ensemble de principes et de mesures empruntés au grand bazar identitaire de cette famille politique. On y trouve des clandestins forcément coûteux (suppression de l'Aide médicale d'Etat « réservée aux clandestins », point 71), la promotion du « roman national » (point 97), le remplacement de l'intégration par l'assimilation (point 89), le rétablissement de l'indignité nationale (point 32) ou encore la volonté de « supprimer les pompes aspirantes de l'immigration » (point 26), formule aussi floue qu'inquiétante. Le mariage pour tous, certes sans effet rétroactif, sera remplacé par un « PACS amélioré » dont les modalités ne sont pas définies (point 87).

⁴⁹ « Je souhaite la fin de la scolarisation automatique et gratuite pour les enfants de clandestins. Et pour les étrangers en situation régulière, il me semble normal que l'accès à la gratuité de l'école ne soit autorisé qu'après un délai de carence, au cours duquel, s'ils travaillent, ils auront cotisé », *Le Figaro*, 8 décembre 2016.

⁵⁰ Bertrand-Léo Combrade, « Deux obstacles juridiques à la "priorité nationale" », *Le Monde*, 28 février 2017
http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/02/28/deux-obstacles-juridiques-a-la-priorite-nationale_5086756_3232.html

⁵¹ Dans le droit français, il n'y a pas de « droit du sol » à proprement parler, puisqu'il ne suffit pas d'être né en France pour acquérir la nationalité française : il faut être né en France de parents eux-mêmes nés en France.

⁵² Ce sont des chiffres de l'INED, dans l'enquête Trajectoires et Origines de 2008. Ce sont certes les seuls chiffres fiables en l'absence de fichiers, mais ils sont sans doute sous-évalués : l'étude porte sur les 18-50 ans et se fait de façon déclarative. Patrick Weil évalue à cinq millions le nombre de binationaux. Voir : <http://weil.blog.lemonde.fr/2016/01/18/5-millions-de-binationaux-la-france-et-le-monde/>

3.2 - LES MENSONGES SUR L'ORDRE

Chez Marine Le Pen, la fidélité aux valeurs de l'extrême-droite s'incarne dans la rhétorique classique de l'ordre. Rien dans notre législation ne serait suffisant pour protéger les Français. Tout serait à revoir. Le projet présidentiel du FN propose de « réarmer massivement les forces de l'ordre » (point 13), comme si elles étaient désarmées. Et d'évoquer tout à la fois le personnel (recrutement de 15 000 policiers et gendarmes supplémentaires) ; le matériel (modernisation des équipements et de l'armement) mais aussi le réarmement moral (sans qu'on sache réellement de quoi il s'agit) et le réarmement juridique.

Le programme propose ainsi, notamment, une présomption de légitime défense des policiers et gendarmes (point 13). Cette mesure n'a pas grand sens. Le régime de l'usage des armes par les policiers méritait certainement une clarification, mais... cette clarification a déjà eu lieu !

- La loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement a créé une nouvelle cause d'exonération de responsabilité pénale pour les forces de l'ordre afin de leur permettre d'interrompre un ou plusieurs individus armés venant de commettre un ou plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre et dont on peut légitimement supposer qu'il(s) se prépare(nt) à en commettre d'autres, alors même qu'il(s) ne constituerai(en)t plus une menace actuelle, qui caractérise normalement la légitime défense. L'exemple particulièrement concret que le législateur avait à l'esprit était alors le périple des frères Kouachi ;
- La loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique a créé un cadre unique d'usage des armes pour l'ensemble des forces de l'ordre alors qu'il existait des textes épars dans différents codes. Ce faisant, la loi fixe un cadre lisible pour les forces de l'ordre et les citoyens et rappelle les critères exigés par la Cour européenne des droits de l'homme : le recours à la force susceptible d'entraîner la mort doit être absolument nécessaire et proportionné à l'attaque. Les sommations préalables sont requises chaque fois que cela est possible. Outre l'hypothèse classique de la légitime défense (atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles de tiers), la loi prévoit l'usage possible de la force pour les cas suivants : lorsque, après deux sommations à haute voix restées infructueuses, ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent, les postes ou les personnes qui leur sont confiées ; lorsque l'usage de l'arme permet d'empêcher la perpétration imminente d'atteintes à la vie ou à l'intégrité physique des agents des forces de sécurité ou de tiers, d'une part, pour arrêter une personne qui cherche à se soustraire à la garde des fonctionnaires et militaires, et d'autre part, pour stopper un véhicule. Dans un souci de cohérence, les dispositions relatives au « périple meurtrier », sont reprises dans le nouvel article pour favoriser la lisibilité des règles.

La proposition de Marine Le Pen est donc de la poudre aux yeux ; elle sert soit à instituer, en pratique, une sorte de permis de tuer sans condition, soit à tromper les policiers. En effet, une présomption de légitime de défense est toujours réfragable ; il appartiendrait à l'accusation de

prouver l'absence de légitime défense. En tout état de cause, la même enquête pénale aurait lieu, en cas de mort d'homme. Et il appartiendrait toujours au juge de dire si, finalement, l'usage de l'arme était légitime. Cette proposition est donc dangereuse en ce qu'elle entretiendrait l'illusion que les forces de l'ordre seraient affranchies du respect des principes du droit à la vie, de la nécessité absolue et de la proportionnalité de la riposte. Sauf à penser que c'est là l'intention de Marine Le Pen, qui propose pourtant par ailleurs de « rétablir la sécurité en veillant à la protection des libertés individuelles » (sans donner plus de détails).

S'agissant de la proposition de recentrage des effectifs sur les missions de sécurité, pour débarrasser les forces de l'ordre des tâches indues (point 14), tout en étant imprécise, elle semble viser l'ancienne police de proximité et suggérer que la mission de la police se limite à enquêter, à interpellier et, le cas échéant, à sécuriser les manifestations. Il est incontestable que l'état moral des policiers n'est pas très bon. Manque de confiance dans la hiérarchie, impression de ne pas être encadré, désaffection pour les fonctions de police judiciaire, sentiment de ne pas être compris par le public et de manquer cruellement de moyens, particulièrement en cette période de menace terroriste permanente. Cependant, comme l'a souligné le rapport « Police et population: pour des relations de confiance », publié par Terra Nova⁵³, négliger la police territoriale, de tranquillité quotidienne, est une erreur. Une police légitime est une police qui se fait plus facilement obéir par le public. La police peut et doit pouvoir utiliser la contrainte physique pour se faire obéir mais une police qui use systématiquement de la force est une institution paradoxalement faible, *a fortiori* dans un État démocratique. Une police légitime est une police avec laquelle les citoyens sont plus enclins à coopérer, à laquelle ils sont susceptibles de donner des informations, parce qu'ils ont confiance dans la façon dont elle va les utiliser.

Plutôt que des solutions démagogiques, les propositions de fond et de long terme destinées à rétablir la confiance sont les seules qui soient de nature à améliorer la situation et l'efficacité des forces de sécurité : confiance entre magistrats et policiers, notamment par des formations communes ; confiance entre policiers et population en rétablissant le policier « gardien de la paix » ; confiance entre policiers et partenaires territoriaux, etc⁵⁴.

En contrepoint du « réarmement » des forces de l'ordre, le projet de Marine Le Pen propose de « mettre en place un plan de désarmement des banlieues concernées et de reprise en main par l'État des zones de non-droit ». Le FN entretient l'idée que dans plusieurs territoires – « les banlieues » – l'ordre n'est plus assuré, cette situation justifiant une démonstration de force. La candidate d'extrême-droite vise en particulier « les 5 000 chefs de bande délinquantes et criminelles identifiées par le ministère de l'intérieur » (point 15), mais sans citer la moindre source. Il faut dire que le Front national n'hésite jamais à noircir le tableau, comme si les événements récents ne suffisaient pas à son bonheur : il avance ainsi le chiffre difficilement

⁵³ Voir Jacques de Maillard, Adrien Maret, Matthieu Clouzeau, Virginie Malochet, Lanna Hollo, *Terra Nova*, novembre 2016 <http://tnova.fr/rapports/police-et-population-pour-des-relations-de-confiance>

⁵⁴ Cf. Les six grandes propositions du rapport susmentionné.

vérifiable de 15 000 kalachnikovs en circulation dans les banlieues, qui seraient ainsi cachées dans les parties communes des HLM⁵⁵.

3.3 - UNE JUSTICE DEMEMBREE

Finies les grandes déclarations sur l'augmentation de 25 % du budget de la justice, le quasi doublement du nombre magistrats et les proclamations sur l'indépendance de la magistrature comme dans le projet 2012 du FN. Le crû Le Pen 2017 se cantonne au champ pénal. Rien n'est dit de la justice civile, justice du quotidien, destinée à garantir la concorde en tranchant les contentieux des citoyens (justice des divorces, des baux locatifs, des successions, etc.), de justice de la protection des plus faibles (juge des tutelles, juge des enfants, juge du surendettement, juge des hospitalisations psychiatriques forcées), de la justice du travail et de tant d'autres qui n'ont pas à voir avec l'obsession de l'extrême-droite : la punition.

Dans le contexte des menaces très clairement exprimées contre les magistrats et fonctionnaires de justice⁵⁶, l'accent est mis sur la suppression de l'Ecole nationale de la magistrature, « afin de rompre avec la culture du laxisme »⁵⁷.

Casser l'Ecole nationale de la magistrature revient à mettre fin à un choix fait par le général de Gaulle et Michel Debré en 1958 pour améliorer l'attractivité de la magistrature et augmenter son professionnalisme. Que la formation puisse être améliorée, le recrutement davantage diversifié (sachant que l'ENM n'est pas la seule voie d'accès à la magistrature), soit. Mais casser l'ENM⁵⁸ pour mettre fin au soi-disant laxisme judiciaire en dit long sur l'idée que Marine Le Pen se fait des juges : celle d'une magistrature non pas diversifiée mais aux ordres, « patriote ».

Par ailleurs, un grand nombre des mesures pénales préconisées visent à rendre la sanction automatique, sans marge d'appréciation : « peine plancher », « perpétuité incompressible » ;

⁵⁵ « Livret n° 2 Terrorisme islamiste, protégeons les Français », p. 4.

⁵⁶ Discours public, Nantes, 26 février 2017, « *Je veux dire publiquement ici aux fonctionnaires à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'État pour surveiller les opposants ou organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus ou des cabales d'État, de se garder de participer à de telles dérives. Dans quelques semaines, ce pouvoir politique qui n'a plus rien à perdre ni de comptes à rendre aura été balayé par l'élection. Mais ces fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales – car elles sont totalement illégales. Et ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'État que nous voulons sera patriote* ». Voir <http://www.frontnational.com/videos/discours-de-marine-le-pen-a-nantes-26022017/>

⁵⁷ La suppression de l'Ecole Nationale de la Magistrature est une revendication ancienne du Front National et figurait déjà dans le programme de Jean-Marie Le Pen aux élections présidentielles de 2002 et de 2007.

⁵⁸ Aujourd'hui les auditeurs de justice sont considérés comme membres du corps judiciaire au cours de leur formation et doivent, en conséquence, prêter serment au début de leur scolarité. Ils perçoivent également un traitement et des indemnités de formation ou de stage. Les auditeurs de justice bénéficient d'une formation initiale de trente et un mois, soit près de 600 heures d'enseignement. Cette scolarité comprend deux grandes périodes, chacune d'environ un an, la première consistant principalement en une scolarité technique à l'école et la seconde en un stage en juridiction auquel s'ajoutent de multiples autres stages. Une fois l'affectation de l'auditeur de justice connue, ce dernier suit enfin une formation spécialisée comprenant principalement un stage juridictionnel ciblé sur les premières fonctions que devra exercer l'auditeur.

expulsion automatique des criminels et des délinquants étrangers ». Terra Nova rappelait déjà en avril 2014 l'inutilité des peines plancher⁵⁹. Les crimes et délits ne sont pas commis à la suite d'un choix raisonné qui conduit les individus à commettre ceux dont les peines sont les moins lourdes. Ils sont dans l'immense majorité des cas liés à des pulsions, des déséquilibres psychiques ou encore à l'usage de substance toxique. L'emprisonnement peut bien sûr être une nécessité, mais il faut savoir qu'il favorise plus souvent la récidive qu'il ne la conjure (désocialisation, effet de pairs, surpopulation carcérale, etc.). Peut-être l'explication la plus simple de cette passion de Madame Le Pen pour les peines automatiques est-elle ailleurs : la volonté de contrôler le pouvoir judiciaire en rétrécissant autant que faire se peut la liberté d'appréciation des juges.

Le point 22 propose par ailleurs de « rattacher l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur et renforcer le renseignement pénitentiaire ». La direction et les services extérieurs de l'administration sont gérés par le ministère de la justice depuis plus de 100 ans (décret du 13 mars 1911) ; ils ne changent plus de tutelle ensuite, sauf... sous le régime de Vichy. La principale motivation justifiant le rattachement des prisons à la justice est qu'en exécutant les décisions de justice, l'administration pénitentiaire participe des prérogatives de l'autorité judiciaire. D'ailleurs, Marine Le Pen ne dit pas précisément ce qu'est censé apporter un tel transfert. Faute de précision, on est tenté de croire qu'il s'agit, symboliquement, de punir une nouvelle fois la justice pour son prétendu laxisme.

Encadré - Les 40 000 places de prisons supplémentaires

Au 1er février 2017, les prisons françaises comptaient 69 077 détenus. La capacité des établissements pénitentiaires pour accueillir ces détenus n'est que de 58 311 places selon l'administration pénitentiaire. La proposition de Marine Le Pen va donc très au-delà des besoins actuels : elle consiste dans une augmentation de près de 70 % du nombre de places disponibles. Les conditions de vie sont bien sûr déplorables en détention (plus de 1 600 détenus dorment sur des matelas à même le sol, par exemple), ce qui a des conséquences désastreuses : tensions, violences entre détenus, conditions de travail dangereuses pour les gardiens de prison, moindre efficacité des services de réinsertion, etc. Mais cette augmentation de 70% semble obéir à une autre logique : celle qui consiste accroître non pas la dignité des conditions de détention, mais la population carcérale elle-même. Ce n'est pourtant pas la voie souhaitable : si la prison fait partie de l'éventail des réponses pénales nécessaires pour répondre à la délinquance, une multitude d'études, nationales et internationales, soulignent son caractère criminogène, le fait qu'elle fait perdre au détenu ses liens familiaux et sociaux et contribuent à le déstructurer davantage encore⁶⁰. Par ailleurs, le nombre de détenus diminue ailleurs en Europe, mais pas en France : la France compte

⁵⁹ Pour de plus amples développements, voir Andréa Forseti et Anna Paul, « Pour en finir avec les peines plancher », *Terra Nova*, avril 2014

⁶⁰ Cf. Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation - Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, mai 201. Voir http://www.justice.gouv.fr/art_pix/cahierd'etude36.pdf

5,4 % de détenus en plus qu'au 1^{er} septembre 2015 et le nombre de détenus pour 100 000 habitants est plus élevé qu'en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Italie⁶¹. Economiquement, cette proposition qui va très au-delà des besoins actuels est en outre extrêmement coûteuse.

3.4- L'AMATEURISME FACE AU TERRORISME

Marine Le Pen prétend « éradiquer le terrorisme et briser les réseaux fondamentalistes islamistes » en appliquant une unique recette : interdire, dissoudre, expulser. Tout semble si simple qu'on se demande vraiment pourquoi cela n'a pas encore été mis en œuvre, non seulement par la France mais par l'ensemble des Etats européens victimes de terrorisme eux aussi.

Première série de mesures. Il s'agit d' « interdire et dissoudre les organismes de toute nature liés aux fondamentalistes islamistes » et de « fermer toutes les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l'intérieur » (points 29 et 30). Ces propositions font mine d'ignorer que des mosquées sont bel et bien régulièrement fermées. Faisant un bilan le 12 octobre dernier, le Premier ministre mentionnait ainsi le chiffre de 20 fermetures. Des actions sont donc bien menées contre des mosquées qui font l'apologie du djihad. Par ailleurs, la candidate d'extrême-droite ne dit rien du fait que certaines mosquées sont aussi des sources utiles de renseignement pour les services spécialisés. Enfin et surtout, ces propositions semblent passer sous silence que les mis en cause dans les attentats ou projets d'attentats se sont radicalisés non pas dans des mosquées mais sur Internet.

Rien en revanche sur des mesures sérieuses et concrètes destinées à donner des moyens aux enquêteurs et magistrats et à les protéger, comme les lois récentes en ont prévu (loi du 3 juin 2016 et du 28 février 2017 en particulier) : accroissement des possibilités de perquisitionner la nuit, de capter les données sur les ordinateurs sans le consentement des personnes visées par l'enquête ; création de délits visant à lutter contre la propagande djihadiste en ligne ; possibilité pour les policiers de dresser les procès-verbaux des procédures de façon anonyme, etc. Surtout, il faut, avec l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne, réfléchir à la façon d'offrir aux enquêteurs les moyens de briser le chiffrement des communications électroniques, qui permettent aux terroristes de communiquer en toute liberté sur des applications comme WhatsApp, Telegram, etc.⁶².

⁶¹ L'étude publiée le 14 mars 2017 par le Conseil de l'Europe montre que le nombre de détenus pour 100 000 habitants est de 98,3 en France alors que la moyenne européenne est de 134,7. Mais cette moyenne intègre la Turquie (220 détenus pour 100 000 habitants) et la Russie (439 détenus pour 100 000 habitants...). Comparée aux pays d'Europe occidentale, la France recourt davantage à la prison que l'Allemagne (77 détenus pour 100 000 habitants), les Pays-Bas (53) ou l'Italie (86). Surtout, la progression du nombre de détenus, malgré les « lois laxistes » reprochées à Mme Taubira n'a fait que progresser. Avec 69 077 détenus au 1er février 2017, la France compte 5,4 % de détenus en plus qu'au 1er septembre 2015, date retenue dans l'étude du Conseil de l'Europe - Voir http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/14/prisons-le-nombre-de-detenus-baisse-partout-en-europe-sauf-en-france_5094245_3224.html#M1cVle03GyZsdqTG.99

⁶² Des discussions sont en cours, notamment sur un projet de code européen des communications électroniques qui tend à assimiler les nouveaux fournisseurs de services (Fournisseurs de services de communication par

Deuxième série de mesures. Marine Le Pen préfère préconiser comme moyen de lutte contre les candidats kamikazes la déchéance de nationalité, l'application de l'article 411-4 du code pénal sur l'intelligence avec l'ennemi et le rétablissement de l'indignité nationale (points 31 et 32). Qu'il s'agisse des radicalisés « hypnotisés » par la propagande sur Internet ou des « revenants » des zones de combats, il n'est pas certain que leur main tremble à la lecture du programme de Marine Le Pen.

Troisième série de mesures. Elles sont en fait présentées comme de simples illustrations des points 29 et 31 mais elles en disent long sur la conception de l'Etat de droit du Front national. Marine Le Pen veut « expulser tous les étrangers en lien avec le fondamentalisme islamiste (notamment les fichés S) ». Elle souhaite également réaliser un « audit national des postes occupés par les personnes fichées S sur l'ensemble du territoire » et, après l'identification de ces personnes, « procéder dès lors à leur mise à pied »⁶³. Marine Le Pen ignore-t-elle que les fiches S, qui concernent 5 000 à 10 000 personnes, ne sont pas des outils opérationnels destinés à permettre des expulsions mais des instruments au service de notre renseignement ? Ce fichier concerne des personnes que la France (ou un autre pays européen) soupçonne d'avoir des activités possiblement terroristes sans pour autant qu'elles aient commis de délit ou de crime. Elles peuvent aussi être de simples relations d'un terroriste identifié⁶⁴.

Elle veut également « placer en détention préventive tout individu de nationalité française en lien avec une organisation étrangère suscitant des actes d'hostilité ou d'agression contre la France et les Français » (point 31). Les questions se bousculent. Qu'est-ce qu'être « en lien » avec le « fondamentalisme islamiste » ? Qu'est-ce que la « détention préventive » ? Par qui est-elle décidée ? Un juge ? Avec quelles garanties ? Quelles preuves ? Veut-on établir des camps d'internement comme l'ont fait les Américains contre les Japonais soupçonnés du seul fait de leurs origines d'être de possibles ennemis de la Nation après le bombardement de Pearl Harbour ? Veut-on ouvrir un Guantanamo à la française comme l'ont fait là encore les Américains désormais empêtrés avec les dizaines de détenus dont ils ne savent plus quoi faire après en avoir libéré plus de 500 sans pouvoir retenir quoi que ce soit contre eux ? Veut-on emprisonner plusieurs milliers de personnes sur de simples soupçons ?

Au total, le chapitre du programme de Marine Le Pen intitulé la « France sûre » fait froid dans le dos. Tant d'amateurisme inquiète. On peut en redouter les conséquences : inefficacité des mesures ; exacerbation des tensions et représailles contre la France ; atteintes à l'Etat de droit et isolement diplomatique.

contournement (*OTT - Over The Top*), comme Skype, WhatsApp, Facebook) et les opérateurs de communication traditionnels (Orange, SFR, Bouygues, par exemple, pour la France) pour leur imposer les mêmes obligations. Quelle que soit la « catégorie » du prestataire, tous les fournisseurs de services de communications électroniques devraient concourir aux enquêtes luttant contre le terrorisme et être en mesure de transmettre des données relatives aux utilisateurs et prêter une assistance technique pour décrypter des communications chiffrées.

⁶³ « Livret n° 2 Terrorisme islamiste, protégeons les Français », p. 6.

⁶⁴ Pour une analyse plus développée des tensions entre Etat de droit et lutte contre le terrorisme, voir William Bourdon, *Les dérives de l'Etat d'urgence*, Plon, 2017.

CONCLUSION

Marine Le Pen est porteuse de nombreuses aspirations, comme le manifeste sa solidité dans les intentions de vote. Mais la trahison de celles et ceux qui lui font confiance est déjà à l'œuvre. Marine Le Pen propose une France apaisée ? Son programme est en fait celui d'une France affaiblie, désorganisée, et rapidement épuisée budgétairement. L'ordre promis, vanté et proclamé, est en réalité une désorganisation annoncée de la justice, du budget et finalement une profonde remise en cause de l'efficacité de la puissance publique. L'irresponsabilité économique du Front national menace ceux qui sont les plus fragiles, les chômeurs, les travailleurs précaires ou les petits épargnants.

Sa réécriture des institutions soumet la démocratie française à une incertitude continue et à de potentielles instrumentalisations. En remettant en cause les traités internationaux, la France sera seule, isolée, inaudible, impuissante. Là encore, les Français en feront les frais.

Marine Le Pen veut le pouvoir « au nom du peuple ». Mais la réalité de son programme conduirait le peuple français à être soumis à une incertitude et une fragilité dévastatrices.